

Préservons la dignité humaine des réfugiés.

Constats et propositions concrètes pour assurer
le respect des droits de l'Homme au sein
des structures d'hébergement au Luxembourg.

1. Inspirations / Ressources

Loi du 4 décembre 2019 dans laquelle est définie la responsabilité de l'ONA d'organiser l'accueil des demandeurs de protection internationale et de gérer les structures d'hébergement en garantissant la dignité humaine.

Témoignages (inquiétants) sur le terrain :

- ▶ Mersch, SHUK (Kirchberg), Don Bosco (Limpersberg), Bâtiment T (Kirchberg), Echternach, Strassen, Soleuvre, Beaufort
- ▶ Photos, vidéos, témoignages écrits.

2. Constats

Failles juridiques :

- ▶ Constitution du GD de Luxembourg (Art. 15) : Les DPI ne sont pas considérés comme luxembourgeois, limitant leurs droits et conduisant à une discrimination indirecte.
- ▶ Loi de décembre 2019 (habitabilité des logements) : L'exclusion des structures d'hébergement de l'ONA crée un *vide juridique* qui conduit à des conditions d'hygiène et de santé inférieures aux normes, contraires aux normes de l'UE, posant une réelle question de santé publique. Le contrat de "mise à disposition" pose question.
- ▶ **Difficultés administratives** : Absence de coordination inter-ministérielle, contestation sans résultat (nombreuses plaintes classées sans suite), ce qui compromet la responsabilité de l'État.

2. Constats

Conditions d'Accueil discutables :



2. Constats

Conséquences réelles pour les résidents :

- ▶ **Isolement et Cassure sociale** : manque d'échanges avec les résidents, absence de cohésion entre les résidents dans les structures de grande taille (ex: Bâtiment T, Mersch).

Et le contribuable luxembourgeois :

- ▶ Des fonds publics sont mobilisés pour des structures privées offrant des conditions non conformes, sans contrôles indépendants pour garantir des normes minimales d'hygiène et de dignité, posant un problème de santé publique.

3. Recommandations

- ▶ Garantir que les DPls ne soient plus victimes de discrimination (loi 2013 - Asile&Immigration) + détection de vulnérabilité et le respect des normes de base en matière de santé et d'hygiène (loi 2019 - habitabilité des logements).
- ▶ Réduire le temps d'attente des demandeurs d'asile pour accéder au travail (AOT).
- ▶ Supervision externe annuelle par des organismes indépendants avec des rapports rendus publics.
- ▶ Coordination de l'ONA avec les acteurs du terrain (ex: LFR) pour émettre des recommandations humanitaires.



Facteur stratégique - TASK FORCE UNIE

Composé par différents acteurs : l'État (et ses ministères), l'Ombudsman, la CCDH, la FEDAS, le LFR.

4. Conclusion

- ▶ Nécessité d'un **dialogue ouvert et structuré** ainsi qu'à une **collaboration renforcée** entre les institutions publiques, les organisations de terrain et les résidents eux-mêmes.
- ▶ In fine, aspirer à un **cadre d'accueil qui reflète les valeurs de vivre-ensemble et de dignité que nous partageons tous au Luxembourg.**



Lëtzebuurger Flüchtlingsrot

Collectif Réfugiés Luxembourg

MERCI pour votre attention

<https://www.lfr.lu/>